

Une ligne 5 sociale

Je ne veux laisser personne au bord du chemin. La ligne 5 (Clapiers - Lavérune) préservera le parc Montcalm comme je m'y étais engagé, mais elle doit aussi irriguer un maximum de quartiers (*voir pages 20-21*). À l'ouest de Montpellier, le tracé qui a été plébiscité par les citoyens en réunions publiques dessert les quartiers classés « prioritaires » par l'État dans le cadre de la politique de la Ville, et des quartiers populaires de Montpellier. La ligne 5 devrait ainsi desservir le haut de la cité Gély, Paul-Valéry, le Pas-du-Loup, Estanove, en complément de Bagatelle, Val-de-Croze et Ovalie. Nous poursuivrons dans les prochains mois la concertation pour assurer jusqu'au bout de la ligne cette mixité sociale. Plus de 60 000 voyageurs, voire 100 000 à sa mise en service en 2025, sont prévus chaque jour. Cette cinquième ligne de tramway a vocation à être aussi populaire que la première construite par Georges Frêche qui, aujourd'hui, avec près de 130 000 voyageurs quotidiens, est l'une des plus utilisées en France.

Valoriser nos réussites

L'économie et l'emploi sont au cœur des politiques de la Métropole. Tout comme nous nous attachons à développer les transports publics et le logement pour tous, nous aidons les habitants dans leur réussite professionnelle. Nous soutenons de nombreux dispositifs qui accompagnent les porteurs de projets pour créer leur entreprise. C'est le sujet du dossier du *MMM*ag. Car, une PME qui naît, c'est un ou plusieurs emplois à la clé. Les idées et la motivation ne manquent pas sur notre territoire. Notre rôle est de faciliter le parcours de tous ces entrepreneurs, quel que soit leur profil.



“Faciliter le parcours de tous les entrepreneurs, quel que soit leur profil”

Philippe SAUREL

Président de Montpellier Méditerranée Métropole, maire de la Ville de Montpellier



VOUS AVEZ LA PAROLE !

Montpellier Méditerranée Métropole met à votre disposition une boîte à idées en ligne sur montpellier3m.fr. Chaque mois, nous publions deux de vos propositions.

“ Une ville propre exemplaire ”

Je trouve que Montpellier et ses alentours sont sales ! Pourquoi ne pas verbaliser pour discipliner les personnes ?

Par **Véronique**

À Montpellier, la verbalisation a été mise en place depuis 2006 pour ceux qui salissent la voie publique. Les pollueurs encourent une amende de 68 euros (et jusqu'à 450 euros en cas de récidive). En janvier 2018, la brigade propreté incivilités de la Ville a vu son effectif tripler : 32 agents de surveillance de la voie publique, assermentés par le procureur de la République, appliquent le principe du pollueur payeur et sont équipés d'informatique embarquée permettant de délivrer des amendes électroniques.

“ Le parc de la Guirlande ”

J'habite à côté du parc de la Guirlande. L'endroit actuel est inintéressant. Pourquoi ne pas apporter des fleurs, de l'eau dans le bassin, une buvette, des tables en bois pour déjeuner...

Par **Martine**

Une étude va être engagée sur ce site à ce sujet par la Ville de Montpellier. Mais cette dernière devra prendre en compte le fait que le parc de la Guirlande est classé. Situé dans le quartier Figuerolles, cet ancien jardin privé du XVIII^e siècle, acquis par la Ville en 1978, est un espace boisé classé et comporte des bâtiments inscrits aux monuments historiques comme l'ancien buffet d'eau.